

**PAR COURRIEL**

Le 11 mai 2018

À qui de droit,

**Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable (« GNR »)**

**Dossier Régie : R-4008-2017**

---

Madame, Monsieur,

En tant que courtier ou fournisseur en gaz naturel actif auprès de la clientèle d'Énergir, vous trouverez ci-joint la décision D-2018-052, que nous vous transmettons à la demande de la Régie de l'énergie. Nous portons particulièrement à votre attention les paragraphes 39 à 44 qui se lisent comme suit :

*[39] Dans ces circonstances, elle (la « Régie de l'énergie ») croit opportun, avant d'examiner précisément la Demande, de bien établir les paramètres et caractéristiques du dossier en étudiant les diverses options de tarifs et de conditions de service relatives à la fourniture, au transport et à la livraison par lesquelles le GNR peut être offert à la clientèle d'Énergir. Par exemple :*

- fourniture GNR par Énergir de type « tarif GNR » selon la proposition d'Énergir;*
- fourniture GNR de type « prix fixes »;*
- fourniture de type « Achat direct par la clientèle » où le client peut s'approvisionner:*
- directement auprès d'un site de production,*
- par un courtier reconnu,*
- par une filiale d'Énergir dans des activités non réglementées.*

*[40] La Régie estime qu'il est important de considérer ces options en fonction des éléments ou des caractéristiques du tarif GNR qui permettent d'assurer le respect de la Loi, plus particulièrement ses articles 31 (1)(2.1) et 52.*

*[41] Elle devra également tenir compte de :*

- la détermination des éléments de coûts qui devraient être pris en compte dans le prix de fourniture du GNR;*
- la réciprocité des conditions de service entre un service de fourniture de GNR offert par un courtier et le service de fourniture de GNR offert par le Distributeur;*
- l'admissibilité au tarif de GNR et les impacts réglementaires.*

*[42] À ces fins, la Régie convoque une audience les 14 et 15 juin 2018 à 9 h 00 dans la salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal afin d'entendre la position des participants sur :*

- la meilleure option ou le meilleur portefeuille d'options de tarifs et de conditions de service relatifs à la fourniture, au transport et à la livraison par lesquels le GNR peut être offert à la clientèle d'Énergir;
- les éléments ou les caractéristiques du tarif GNR proposé qui permettent d'assurer le respect de la Loi;
- les éléments de coûts à être pris en compte pour le prix de fourniture du GNR, les éléments de réciprocité entre un service offert par un courtier et celui offert par Énergir, ainsi que les conditions d'admissibilité des clients au tarif GNR

[43] La Régie demande aux participants de transmettre leur document de réflexion sur les éléments mentionnés au paragraphe précédent d'ici le 31 mai 2018 à 16 h.

[44] La détermination que fera la Régie de ces paramètres et caractéristiques de l'offre en GNR par Énergir pourrait avoir un impact sur les services offerts par les courtiers en gaz naturel et en GNR. En conséquence, la Régie ordonne à Énergir de communiquer par écrit, **au plus tard le 11 mai 2018 à 12 h**, avec l'ensemble des courtiers qu'elle sait être actifs auprès de sa clientèle afin de leur faire part du dossier, de leur remettre copie de la présente décision et d'en aviser la Régie le même jour. Ces derniers seront autorisés à participer à l'audience prévue les 14 et 15 juin 2018.

[nos soulignés]

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour plus de détails à ce sujet.

Cependant, pour toute question concernant la procédure à suivre pour vous inscrire comme participant à l'audience des 14 et 15 juin prochains, veuillez communiquer avec M<sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse qui agit à titre de procureur d'Énergir, s.e.c. dans le dossier :

[Hugo.sigouin-plasse@energir.com](mailto:Hugo.sigouin-plasse@energir.com)

(514) 598-3797

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

*Jean-Sébastien Huet*

**Jean-Sébastien Huet**

Chef de service Planification et Affaires contractuelles

Direction Transport et approvisionnement gazier/  
Senior Manager Planning and Contractual affairs

Transport and Gaz Supply Direction

514-598-3444 #4479 / 1-800-361-4005 cell. 514-266-1716

[jean-sebastien.huet@energir.com](mailto:jean-sebastien.huet@energir.com)

p.j.